



dysfonctionnement transmission feuille de soins electronique

Par **lyvard**, le **22/10/2019** à **17:38**

bonjour,rnrnJe voudrais savoir pour un médecin qui prend la carte vitale , comment cela se passe si la teletransmission n'est pas parvenue à la CPAM.rnrnEst-ce qu'il délivre un duplicata sur feuille de soins papier ou bien peut-il renvoyer une seconde teletransmission avec la carte vitale (sans refacturer une consultation) ?rnrnJ'attends une réponse de la CPAM contactée par courriel, parce que je n'ai pas encore reçu de remboursement 2 semaines après une consultation (engénéral chez ce médecin j'ai mon remboursement maximum 5 jours après) et sur mon espace ameli cette consultation n'apparaît toujours pas tandis que des médicaments pris en pharmacie, plusieurs jours après, sont déjà inscrits sur mes relevés.

Par **UCES**, le **22/10/2019** à **20:09**

Bonjour,rnrnIl faut demander à votre médecin de vous délivrer une feuille de soins papier.rnrncordialement

Par **lyvard**, le **08/11/2019** à **20:44**

bonjour,rnrnj'ai reçu une réponse par mail de la CPAM qui m'indique ne trouver aucune trace de l'envoi par teletransmission de la feuille de soins electronique par le médecin. (? ? ?)rnrnLa CPAM m'indique de reprendre contact avec le médecin pour redemander une autre feuille de soins.